

Commission de la pêche
La présidente

CONFIDENTIEL

IPOL-COM-PECH D (2024) 32377

M. Bernd Lange
Président
Conférence des présidents des
commissions
SPINELLI 12G301

Monsieur le Président,

La commission de la pêche (PECH), conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, a procédé à une audition publique de confirmation le 6 novembre 2024 avec M. Costas Kadis, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargé de la pêche et des océans.

Le 16 octobre 2024, la commission de la pêche, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII, a reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts de M. Kadis.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. Les membres de la commission PECH ont pris acte des réponses de M. Kadis aux dites questions et ont jugé qu'il avait traité les priorités indiquées de manière satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Sur la base des réactions des députés présents à l'audition de confirmation ainsi que des commentaires formulés par les coordinateurs de la commission PECH, qui se sont réunis à huis clos à l'issue de l'audition, je vous fais part des éléments d'appréciation suivants.

En ce qui concerne les qualifications personnelles du candidat, M. Kadis a démontré une compréhension approfondie des questions pertinentes pour les politiques de l'Union dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture. Il a manifesté une bonne connaissance des procédures du Parlement, reconnu pleinement le rôle de colégislateur et d'acteur interinstitutionnel clé du Parlement et a clairement souligné sa volonté de travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen.

Commission de la pêche
La présidente

Il a également confirmé son attachement aux valeurs européennes, à la démocratie et à l'état de droit.

Lors de l'audition de confirmation, M. Kadis a présenté ses messages et idées de manière claire et a répondu de manière satisfaisante à la plupart des questions posées par les députés.

Ses déclarations et son parcours universitaire et professionnel attestent sa capacité à gérer son futur portefeuille.

Les coordinateurs ont pris acte de l'engagement du candidat à rencontrer tous les coordinateurs de groupe pour préciser davantage les principales questions politiques à traiter dans le domaine des océans, de la pêche et de l'aquaculture.

L'avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), invitée à participer à l'audition de confirmation, figure en annexe.

Il ressort globalement de cette audition de confirmation que le commissaire désigné Kadis a laissé une impression convaincante quant à ses compétences pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission PECH représentant une large majorité des deux tiers (20/26) des membres de la commission appartenant à un groupe politique approuvent l'appréciation selon laquelle le commissaire désigné Costas Kadis possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Au cours de la réunion d'évaluation, les coordinateurs du groupe The Left et du groupe «L'Europe des nations souveraines» (ESN) ont demandé à intégrer leurs **opinions minoritaires**, qui figurent ci-après.

Carmen CRESPO DIAZ

Présidente de la commission de la pêche

Opinion minoritaire présentée par le groupe The Left

Bien que le candidat ait démontré une bonne connaissance de la politique de la pêche et des questions relatives à la biodiversité marine, en particulier en tant qu'ancien biologiste marin, l'expérience passée du candidat au sein de son gouvernement national suscite certaines inquiétudes quant à la mise en œuvre de la législation existante dans le domaine de l'environnement et de la pêche, notamment au vu du scandale lié à la gestion des déchets et de la procédure d'infraction relative au réseau Natura 2000 à l'encontre de Chypre. De plus, le candidat a indiqué vouloir réviser la politique commune de la pêche (PCP), en fonction des résultats de l'évaluation à venir de cette politique. Cela pose des risques importants en ce qui concerne la protection du milieu marin. Ses réponses concernant le soutien apporté aux pêcheurs artisanaux, y compris la mise en œuvre de l'article 17 et l'amélioration de l'accès au financement du Feampa, sont restées vagues et incomplètes et ne contenaient pas de mesures concrètes. Le candidat n'a pas exprimé de volonté concrète de donner suite aux engagements pris par la Commission européenne dans sa stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 en ce qui concerne la pêche, lesquels sont pourtant essentiels au vu de la crise de la biodiversité et du climat à laquelle nous sommes confrontés.

Opinion minoritaire présentée par le groupe ESN

Je ne peux soutenir le candidat proposé pour le poste de commissaire européen à la pêche et aux océans en raison de son intention déclarée de poursuivre et d'étendre les politiques du pacte vert et de l'économie bleue. Ces stratégies excessivement idéologiques se sont avérées préjudiciables à la pêche artisanale et à l'aquaculture en Europe. Elles n'ont en outre pas contribué suffisamment à la lutte contre le problème de la pêche INN tant dans les eaux de l'Union que par les pays tiers qui vendent des produits de la mer dans l'Union. Cela n'est pas surprenant, étant donné que l'accent est mis sur les «nouveaux modèles commerciaux» concernant le tourisme, les crédits carbone bleu et la culture d'algues, des programmes dont les avantages ne sont pas prouvés et dont l'existence est maintenue artificiellement par des financements de l'Union. La création d'un marché des crédits carbone bleu ne ferait qu'introduire un autre système spéculatif susceptible d'être manipulé dans le labyrinthe réglementaire européen. Nous voyons déjà en Chine comment ces «crédits» sont utilisés pour compenser des activités telles que la pêche illégale. Sont ignorés en revanche les problèmes du monde réel: les pêcheries artisanales sont confrontées à une diminution des stocks halieutiques et l'industrie aquacole à des prédateurs tels que la loutre commune, tandis que l'Union européenne reste dépendante du reste du monde pour 70 % de sa consommation de produits de la mer. L'Union doit fixer des objectifs meilleurs et plus efficaces.

Commission de la pêche
La présidente

Annexe: Avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI)

Copie: Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
Le président

SS/DBR/mi
D(2024)32959

CONFIDENTIEL

M^{me} Carmen CRESPO DÍAZ
Présidente de la commission de la pêche

Madame la Présidente,

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Costas Kadis, qui s'est déroulée le 6 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans les domaines de la pêche et des océans.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Antonio Decaro

Copie: Bernd Lange, président de la CPC